

# BROCANTE DE MIRIBEL 2024

## CHARGE DE BONNE CONDUITE DES ENFANTS

Les associations organisatrices de la Brocante de Miribel offrent la possibilité aux enfants de vendre leurs propres objets personnels dans les conditions suivantes :

1. Seuls les enfants âgés de moins de 16 ans, habitant à Miribel ou inscrits dans l'une des écoles ou dans l'un des collèges de Miribel peuvent participer.
2. **Un mini stand d'un mètre** linéaire est offert à chaque enfant. Il pourra être limité à deux mètres linéaires pour une seule fratrie. Les adultes ne peuvent pas vendre à la place des enfants. Les enfants doivent respecter les limites de leur emplacement.
3. Aucune inscription préalable n'est demandée. Les enfants doivent de présenter à l'une des entrées pour obtenir une validation préalable avant toute installation de la part des organisateurs. Les stands sont attribués par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
4. L'accès au site se fait à pieds pour les enfants (interdiction pour les parents de rentrer sur le site avec leur véhicule).
5. Les enfants sont sous la seule responsabilité des adultes qui les accompagnent. Les organisateurs de la Brocante de Miribel ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables ni des enfants, ni de leurs objets ou biens personnels.
6. Les enfants ne pourront vendre que leurs objets personnels (jeux, livres d'enfants et non des objets ou vêtements d'adultes) et conformes au Règlement Général de la Brocante.
7. Les enfants sont obligés de repartir avec leurs invendus et leurs déchets. Ils doivent laisser leur emplacement aussi propre que lorsqu'ils sont arrivés.
8. Les enfants s'engagent à respecter l'environnement et à se comporter correctement avec les visiteurs. Les organisateurs de la Brocante de Miribel se réservent le droit de refuser l'accès à un enfant ou à faire sortir un enfant dont le comportement n'est pas adapté à cet évènement convivial ou qui vendrait des objets non personnels ou non autorisés.

En s'installant sur leur mini stand, les enfants et leurs parents reconnaissent avoir préalablement accepté la présente charte.